

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
AVENUE PAUL SUMIEN**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,
VU les articles R411-8 et R 417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de prolongation d'arrêté effectuée par SEIP IDF en date du 14 novembre 2017 ;

CONSIDERANT les travaux de réalisation de tranchée et fouille pour support, pour le compte d'ENEDIS, par l'entreprise SEIP IDF - Rue des Graviers BP 255 à Saulx Les Chartreux, du n°105 au n°137 avenue Paul Sumien - nécessitant des restrictions de stationnement ;

Le Maire
certifie sous sa
responsabilité
le caractère
exécutoire du
présent acte.
Celui-ci peut
faire l'objet
d'un recours
devant le
Tribunal
Administratif
compétent
dans un délai
de deux mois
à compter de
sa notification
et / ou
publication.

ARRETE

Article 1 : Pour les besoins du chantier situé du n° 105 au n°137 avenue Paul Sumien, le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants.

La circulation des véhicules au droit du chantier est rétrécie et régulée par des feux tricolores ou un alternat manuel de type K10 (restriction sur une voie de circulation).

Article 2 : Les cheminements piétons sont déviés aux abords du chantier vers des espaces protégés et aménagés.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 AU VENDREDI 15 DECEMBRE 2017**

Article 3 : Les usagers seront tenus informés de ce qui précède par la mise en place de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur en amont de la zone de travaux par l'entreprise SEIP IDF.

Article 4 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanction au regard des articles R411-8 et R 417-10 du Code de la Route.

Article 5 : Le présent arrêté est affiché 48 heures avant l'évènement.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 15 novembre 2017

Par délégation du Maire,

Virginie FALGUIERES

Adjointe au maire, chargée des Travaux,
du Cadre de Vie et de l'Environnement.